

L'État veut faire de la tech un allié de sa transformation numérique

Avec l'appui du plan France Relance, l'État appelle les entreprises technologiques innovantes à s'engager dans sa transformation numérique. L'objectif est clair : créer des services publics encore plus performants.

Quand la tech rend service à l'action publique. Dans le cadre du plan France Relance (doté de 100 milliards d'euros), le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques consacre une enveloppe dédiée à la transformation numérique de l'État. L'objectif : contribuer à la relance de l'économie française et européenne, et rendre l'administration encore plus performante. Pour y parvenir, l'État incite tout innovateur - privé comme public - à s'engager et à améliorer les services publics numériques.

En clair, avec l'appui des entreprises de la tech, les administrations centrales ou déconcentrées, laboratoires de recherche publics ou opérateurs ministériels, qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier pour expérimenter une technologie dite « émergente », sont invités à se faire connaître. Puis de candidater, via un guichet, au dispositif « Utiliser des technologies émergentes pour améliorer le service public ».

Parmi les technologies dans le viseur : l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, la virtualisation des terminaux numériques, l'edge computing, la frugalité numérique, l'économie circulaire, la blockchain, la gamification, le biomimétisme, etc. Toutes les entreprises proposant ce type de technologies -

et souhaitant s'engager dans la transformation numérique de l'État - ont tout intérêt à faire connaître leurs innovations aux administrations qui pourraient être intéressées.

« *Le processus de dépôt des candidatures est simplifié et rapide grâce à une plateforme en ligne* », indique Sabine GUILLAUME, cheffe de la mission Label du programme TECH.GOUV et responsable du dispositif.

Jusqu'à 48 000 euros pour financer les innovations

Pour bénéficier de ce soutien financier allant jusqu'à 48 000 euros, les administrations candidates doivent au préalable s'assurer que leur projet soit capable de produire des résultats dans un délai de trois mois maximum à compter de la date de dépôt du dossier. Autre condition : le budget de l'expérimentation, situé dans une fourchette de 20 000 à 100 000 € TTC, et dont la moitié doit bénéficier à une ou plusieurs entreprises innovantes ayant son siège social établi sur le territoire européen.

« *Nous nous attachons à soutenir les projets dès lors qu'ils répondent aux conditions de recevabilité et de sélection. Le fonctionnement en guichet, ouvert toute l'année, favorise ce fonctionnement en continu et un soutien permanent apporté aux administrations candidates* », précise Sabine Guillaume.

Pour que la subvention soit délivrée, l'administration doit également joindre à son dossier un devis établi par une ou deux entreprises porteuses de solutions innovantes, avec généralement une preuve de concept. Après quoi, l'innovation est évaluée au regard de la technologie et du cas d'usage. « *Ce dernier point peut concerner aussi bien les services numériques vers le citoyen que les applications à destination des agents publics* », poursuit la responsable du dispositif.

Douze projets déjà en expérimentation

Ouvert depuis janvier, ce guichet restera accessible jusqu'en décembre 2022, c'est-à-dire à la fin du plan de relance. Pour l'heure, douze projets ont déjà bénéficié d'une subvention. « *À travers ce guichet, nous constatons que la crise sanitaire a donné un très fort coup d'accélérateur à la mise en place opérationnelle de certains projets, par exemple la réalité virtuelle et la gamification* », fait remarquer Sabine Guillaume.

Ainsi, la société Synergiz mettra ses compétences à la disposition du centre

des Monuments Nationaux pour proposer des visites guidées à distance via la réalité augmentée. Validé, ce projet est actuellement en expérimentation au sein de la Sainte Chapelle de Paris. Autre projet retenu : celui de Geomatys, spécialiste du traitement de l'information géospatiale. L'entreprise localisée à Agropolis bénéficiera bientôt de la commande de la Marine Nationale, pour un prototype en 4D et en réalité augmentée qui simule la phase d'approche d'un navire au port en visualisant les courants de marée et le fond sous-marin. Deux initiatives qui prouvent que le numérique et les technologies innovantes savent répondre aux besoins du service public, des citoyens, des entreprises et des agents publics.

Un catalogue pour référencer les solutions et outils de la tech

Parallèlement à ce dispositif, l'État incite les innovateurs du secteur privé à référencer leurs outils et solutions numériques au sein du catalogue GouvTech. Menée aussi par Sabine Guillaume, cette démarche permet aux entreprises technologiques innovantes de mieux se faire connaître des administrations dont elles pourraient améliorer la performance. Prochaine étape : dès septembre, les fournisseurs seront incités à auto-évaluer leur solution selon environ 70 critères. De quoi mesurer les attentes du secteur public, et rectifier le tir si besoin.

Maddyness, partenaire média de la Direction interministérielle du numérique